



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 SEPTEMBRE 2022

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 23 REPRESENTES : 04 EXCUSEE : 01</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 12 septembre 2022</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 23 septembre 2022</p>	<p><i>Président de séance : M. Franck LOMBARD</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</i></p> <p><i>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Pauline BRESSE, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</i></p> <p><i>Étaient représentés : Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à M. Michel VARRONI, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Jamel BOUCHEHAM, M. Gérard RUFFIER-MONET ayant donné pouvoir à Mme Vanessa PUT DE GIULI et M. Eric FUSS ayant donné pouvoir à M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</i></p> <p><i>Excusée : Mme Audine FRECKMANN</i></p>
--	--

Délibération n°24

Rapporteur : M. Michel CHEVALLIER

Objet : Acquisition de biens situés avenue du Stade et avenue de la Libération et appartenant à l'indivision DONZEL et aux établissements DONZEL et valorisation de cessation d'activité

L'indivision DONZEL et les établissements DONZEL ont fait part de leur souhait de se dessaisir d'une partie de leurs propriétés.

Compte-tenu de l'emplacement de ces dernières, il est opportun pour la Commune d'en devenir propriétaire.

Aussi, la Commune est favorable à l'acquisition :

- auprès de l'indivision DONZEL, de la propriété cadastrée section D n° 1382 et 1383, sise avenue de Serbie, d'une superficie totale de 3872 m² au prix de 123 € le m² soit un montant total de 476 256 €,
- auprès des établissement DONZEL, du local commercial de 61 m² situé dans la copropriété « La Belle Etoile », sise avenue de la Libération, au prix de 80 000 €,

Ces biens sont situés en zone UB du PLU.

Par ailleurs, la Commune a sollicité régulièrement les Etablissements DONZEL pour la cessation de leur activité à l'emplacement actuel, secteur inadapté au regard de son caractère résidentiel. Les Etablissements DONZEL ont accepté de mettre fin à cette activité ; aussi, la cessation d'activité sera valorisée pour un montant de 80 000 €.

Les frais de notaire seront à la charge de la commune d'Ugine.

La Commission municipale a examiné ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré 26 voix pour, 1 abstention (M. Benjamin BONNIOT- -BOUCHET) et 1 opposition (M. Eric FUSS) :

- **Approuve l'acquisition par la commune des biens précités, aux conditions susmentionnées,**
- **Approuve la prise en compte de la cession d'activité précitée, aux conditions susmentionnées,**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20220919-20220919_DE24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2022
Affichage : 23/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

